



LiAison

Octobre-Novembre 2017

#Liaison178



ÉVÉNEMENT RENCONTRES

BIODIVERSITÉ & TERRES AGRICOLES

Agir ensemble, agir maintenant

MERCREDI 29 NOVEMBRE À LA HALLE PAJOL

L'AGRICULTURE

ET LA PROTECTION DES TERRES AGRICOLES EN ILE-DE-FRANCE

ROMAINVILLE :

LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR LE SITE DU SYCTOM



Le 5 juillet, à Romainville, plus de 200 personnes ont assisté à la première réunion publique sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny (Seine-Saint-Denis). Encadrée par la Commission nationale du débat public, cette concertation se terminera en décembre. Les associations estiment le projet très perfectible et attendent de l'agence métropolitaine des déchets ménagers (Syctom) qu'elle revoie sa copie en tenant compte de la mobilisation et de la volonté citoyenne qui se sont déjà manifestées.



L'IAU ÎDF DEVIENT LA PLUS GRANDE AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, IAU IdF vient d'intégrer trois organismes associés de la Région Île-de-France : l'Arene (Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies), Natureparif (nouvelle Agence régionale de la biodiversité), et l'Ordif (Observatoire régional des déchets d'Île-de-France).

@Yann Guillotin Collectif pour le triangle de Gonesse



PLU DE GONESSE : AVIS DÉFAVORABLE

Suite à l'enquête publique sur la révision du PLU de Gonesse (Val d'Oise), le commissaire enquêteur vient d'émettre un avis défavorable. Il estime le PLU insatisfaisant au regard des enjeux climatiques et trop consommateur de surfaces agricoles. L'objectif de la révision était le classement en zone à urbaniser de 300 hectares actuellement en zone agricole du triangle de Gonesse. Il devait permettre la réalisation de deux projets phares : le complexe géant de loisirs et de commerces EuropaCity et la gare (plein champ) de la ligne 17 du Grand Paris. L'avis du commissaire enquêteur n'est que consultatif mais il renforce le Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG) dans sa juste appréciation de ce qu'est un développement durable.

Le maire de Gonesse a décidé de passer outre l'avis du commissaire - enquêteur.

Le CPTG prépare de nouvelles actions.



LE TRIBUNAL ANNULE LE PLU DE BOUGIVAL

Par décision en date du 20 juillet, la cour administrative d'appel de Versailles a annulé le PLU de la commune de Bougival (Yvelines) suite au recours intenté par l'association locale Patrimoine & Urbanisme. Le tribunal a retenu les arguments des défenseurs de l'environnement et relevé que la ville commettait une « *erreur manifeste d'appréciation* », du fait notamment de « *l'atteinte portée à la protection des sites et des paysages par l'effet de la suppression d'espaces boisés classés présentant un caractère remarquable* ». Les associations attendent maintenant de la municipalité qu'elle élabore en large concertation un nouveau PLU respectueux de l'environnement.

UNE « PAUSE » POUR LE CANAL SEINE NORD ?

Le gouvernement a annoncé une pause dans les grands chantiers d'infrastructures, qui pourrait viser directement le projet de canal Seine Nord, dont les travaux devaient commencer en 2018. Un chantier de 5 Mds, pour relier la



Seine à l'Escaut en Belgique en passant par l'Oise et la Somme, sur un tracé de 107 km, à l'horizon 2023.

Bien que favorables au développement du transport fluvial, les associations environnementales sont réservées vis-à-vis de ce projet.



édito

UNE RENTRÉE ACTIVE

Les derniers mois de l'année sont toujours chargés en événements, et 2017 ne fait pas exception à la règle.

Dans la continuité de sa mission d'éducation à l'environnement, impulsée lors des animations grand public autour de la COP 21 puis de la parution de sa BD *L'Air en Bulles* consacrée à la qualité de l'air, FNE Ile-de-France prévoit deux temps forts en cette fin d'année :

- le lancement de son concours vidéo « Hérissons-nous » visant à rapprocher les étudiants des associations environnementales franciliennes afin de produire un clip de trois minutes mettant en image les actions de terrain ;

- les Rencontres « Biodiversité & Terres agricoles : agir ensemble, agir maintenant » le mercredi 29 novembre, pour permettre à tous les acteurs de débattre autour de ce sujet sensible.

En outre, en partenariat avec l'ARENE et la DRIEE, un après-midi d'ateliers sur le thème de la démocratie participative est prévu le mardi 12 décembre : « éducation à l'environnement » et « participation au débat citoyen » sont étroitement liées.

Depuis sa naissance, il y a plus de quarante ans, FNE Ile-de-France participe à cette éducation des citoyens à l'environnement, la mission première d'une association de protection de l'environnement étant de sensibiliser le public aux dossiers qui impactent leur cadre de vie et de les aider à s'organiser pour émettre leur avis.

En 1983, la création du magazine *Liaison* a doté l'association d'un support d'information sur l'environnement. Il est diffusé auprès des élus franciliens – dont tous les maires d'Ile-de-France –, du réseau associatif et de nombreux partenaires. Adossé désormais à un outil de communication via Internet et les réseaux sociaux, *Liaison* est la « marque de fabrique » de FNE Ile-de-France.

Communication... formations... conseils... FNE Ile-de-France soutient ses associations adhérentes afin qu'elles puissent transmettre ces connaissances à leurs militants et participer à la sensibilisation à l'environnement qui présente aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, des déclinaisons multiples mais complémentaires.



04 Vie associative

Paris

05 JO 2024 : une opportunité à saisir pour la transition écologique

Val-de-Marne

06 AG de Val-de-Marne Environnement
07 Déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger

Nouvelles associations au CA de FNE Ile-de-France

08 CORIF
09 AVL3C

Seine-Saint-Denis

10 La richesse des friches urbaines

Dossier

11 L'agriculture et la protection
14 des terres agricoles en Ile-de-France

Événement

15 Rencontres Biodiversités & Terres agricoles
16 Programme de la journée du 29 novembre

SOMMAIRE

17 **MGP**
Construire autour des gares :
Zoom sur Fontenay-aux Roses

18 **Santé**
19 Plan régional Santé Environnement 3
L'avis très critique de FNE Ile-de-France

20 **Formation**
21 Gestion des déchets du BTP
Eaux et changements climatiques

22 **Point de vue**
Comment en est-on arrivé là ?

23 **Fiche juridique**
L'autorisation environnementale unique

24 **A lire**
La bio pour tous



GRAINE ILE-DE-FRANCE REJOINT FNE ILE-DE-FRANCE

Le Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement en Ile-de-France (GRAINE IdF) est un vaste réseau territorial rassemblant bénévoles et professionnels autour de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Un regroupement GRAINE IdF/FNE Ile-de-France a été voté au mois de juin lors des différents conseils d'administration et assemblées générales des deux associations. Consolider l'assise institutionnelle pour la première, développer le pôle EEDD pour l'autre, ce partenariat vise à renforcer une mobilisation associative unie en faveur de la nature et de l'environnement sur le territoire.

Le GRAINE Ile-de-France se donne comme mission de faciliter et favoriser les échanges et la réflexion entre les acteurs en organisant des temps d'échanges et de mutualisation des pratiques : animation de commissions thématiques, formations, diffusion d'un bulletin régional *La Plume*, l'édition d'un guide pédagogique « *Jardiner au naturel avec les enfants* », autant d'outils valorisant l'EEDD sur la région francilienne.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.graine-idf.org
Info@graine-idf.org
 01 45 22 16 33

UN ÉTÉ ACTIF POUR FNE YVELINES

Le 12 juin, FNE Yvelines a été reçu par le préfet des Yvelines, et le directeur départemental des territoires. Au menu de cette rencontre : les trafics ferroviaires et routiers, la protection contre les inondations, la préservation des terres agricoles et des sites remarquables.

Sur chacun de ces sujets, les collectifs présents avaient préparé une fiche de synthèse avec leur position et leurs questions ! Une façon de travailler appréciée de nos interlocuteurs.

Nous avons demandé d'intégrer les commissions départementales où sont requises les associations de défense de l'environnement.



Le 4 septembre, à sa demande, nous avons rencontré la Directrice de l'environnement du Département des Yvelines et ses chefs de services qui nous ont présenté leurs missions. Certains dossiers « chauds » ont été abordés, tels que les infrastructures de transport et la protection des espaces naturels.... Nos interlocuteurs ont souhaité poursuivre cette relation par des réunions à venir.

FNE Yvelines a été créée en juin 2016 et regroupe déjà trois collectifs et des associations locales.

Marc RÉMOND

Président de FNE Yvelines



FNE ILE-DE-FRANCE RENTRE AU CA DE LA SAFER

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt promulguée le 13 octobre 2014 a profondément modifié les SAFER, aussi bien leur fonctionnement institutionnel et opérationnel que leur répartition géographique sur le territoire métropolitain.

L'une des modifications a concerné les statuts de la société, en particulier la composition du conseil d'administration, dont le nombre de membres passe de 18 à 24 et dont le 3^e collège doit accueillir désormais un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement.

FNE Ile-de-France a été sollicitée en ce sens par la SAFER Île-de-France, et le conseil d'administration de juin 2017 a nommé Jane Buisson, administratrice de FNE Seine-et-Marne, comme représentante de notre fédération régionale. Les SAFER jouent un rôle primordial dans la préservation des espaces ruraux et naturels. Dans un contexte de fortes pressions foncières, cette participation lui permettra de suivre de près les mutations foncières en milieux péri-urbains et ruraux et contribuera à favoriser les contacts avec la profession agricole.

JO 2024

UN CHALLENGE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Lors de sa réunion du 13 septembre dernier à Lima, le CIO a pris la décision d'attribuer les Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris, tout en annonçant le choix de Los Angeles pour l'édition de 2028.

FNE et FNE Ile-de-France ont publié, dans la foulée, un communiqué de presse commun qui insiste sur la nécessité « d'engagements structurants et globaux pour la transition écologique ».

Au conseil d'administration du 15 décembre 2016, FNE Ile-de-France a émis sur la candidature de Paris comme sur l'opportunité des Jeux en 2024 un avis « **RÉSERVÉ assorti de conditions, un avis TEMPORAIRE et GLISSANT** ». Position confirmée en février et juin 2017.

Concertation et vigilance

La mission confiée en 2016-2017 à Muriel Martin-Dupray et Marc Ambroise-Rendu s'est déroulée en lien étroit avec les représentants des structures associatives concernées, SOS Paris, Environnement 92, Environnement 93, FNE Yvelines, FNE Seine-et-Marne. Les réunions de concertation avec le GIP Paris 2024, avec les collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis et avec la Ville de Paris se sont succédées régulièrement.

Les opposants aux JO ont aussi été rencontrés pour prendre en compte les objectifs de leurs pétitions et manifestations.

Même le CIO, dont les représentants étaient de passage à Paris pour expertiser la candidature française, a pris le temps de recevoir, le 14 mai, FNE Ile-de-France qui a pu leur présenter les résultats de son enquête.

Enfin un memorandum résumant les remarques et propositions de notre fédération et de ses associations a été remis officiellement, le 15 mai 2017, au GIP Paris 2024 et les points essentiels rappelés dans une lettre de la présidente en date du 13 juin dernier.

Des améliorations concernant l'aménagement des sites ont été prises en compte par le GIP dans le dossier de candidature suite aux remarques des associations.

Rester ferme sur nos positions

Le comité d'organisation des JO va se mettre en place. Nous serons vigilants sur le respect des engagements suivants :

- la poursuite de la concertation avec FNE Ile-de-France et ses associations à tous les niveaux et durant sept ans
- la participation des associations aux jurys des concours d'aménagement (piscine olympique, village olympique et village des médias)
- la communication du calendrier des épreuves test et la prise en compte de ces épreuves dans les études de l'IAU et de l'APUR
- la réduction des espaces d'occupation des sites par les activités non sportives et la réduction de la durée d'occupation des sites (montage et démontage inclus)



- la réalisation d'études d'impact pour la prévention des nuisances sonores et lumineuses autour des sites et, notamment, des « fan zones » du Trocadéro et de la Vilette, avec la mise en place d'un groupe de travail avec les associations de riverains sur la pollution lumineuse
- la conduite de trois études d'impact concernant l'épreuve cycliste à travers Paris, l'épreuve en vallée de Chevreuse et l'occupation du Petit Palais (maison des athlètes)
- la réalisation d'études d'impact pour la prévention des îlots de chaleur
- la remise en état rapide et l'amélioration des sites non sportifs
- l'amélioration des équipements sportifs au profit de la pratique hors compétition des Franciliens
- la négociation de compensations, notamment avec la Ville de Paris sur les sites posant problème (Roland-Garros) dans le cas où l'évitement ne serait pas possible
- l'amélioration de l'environnement pour les Franciliens avec la réalisation de la Seine baignable et les mesures « pour un Paris respirable »

FNE Ile-de-France est dans les *starting-blocks* pour être force de propositions et suivre dans les années à venir le respect des engagements environnementaux.

Muriel MARTIN-DUPRAY et Marc AMBROISE-RENDU
FNE Ile-de-France



Une fédération solidement ancrée dans les instances de son territoire

Le mardi 13 juin, les huit associations membres de Val-de-Marne Environnement (VdME) se réunissaient dans les locaux de FNE Ile-de-France pour leur assemblée générale annuelle.

Leur président, Christian Collin, a présenté les diverses actions que la fédération départementale a menées ces derniers mois, toujours dans l'objectif de conseiller localement les particuliers, les associations ou les collectivités territoriales sur les questions d'environnement et de cadre de vie.

La fédération est très investie dans les instances à tous les échelons de gouvernance. Elle participe à de multiples conseils et réunions

de suivi sur le département – CODEV du Val-de-Marne, « Plan bleu » du Val-de-Marne, commission départementale de la nature, des paysages et des sites –, mais elle intervient aussi sur les plans régionaux et nationaux aux côtés de FNE et FNE Ile-de-France dans plusieurs comités et groupes de travail – élaboration du Plan vert régional, intervention lors de la réunion organisée par Haropa à propos de l'aménagement du « bec de canard » dans le port de Bonneuil-sur-Marne, Comité de bassin Seine-Normandie, contribution à l'élaboration de la loi sur la biodiversité.

Cette assemblée générale a également été l'occasion de redéfinir les principaux thèmes d'action de VdME. Voici quelques exemples de demandes et propositions formulées par l'union départementale par thématique :

« GOUVERNANCE »
pour que la charte de déontologie obtenue pour les différentes instances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie soit reprise dans d'autres structures liées à l'environnement

« RISQUES »
pour une prise en compte des conséquences des champs électromagnétiques sur la santé et l'élaboration d'une carte des zones blanches en Ile-de-France

« AMÉNAGEMENT DURABLE »
pour l'intégration de la démarche d'urbanisme favorable à la santé proposée par le troisième plan régional santé environnement à la certification Haute Qualité Environnement Aménagement, au label Eco-quartier et à la démarche d'approche environnementale de l'urbanisme

« EAU ET CLIMAT » :
pour une déclinaison francilienne de la stratégie d'adaptation au réchauffement climatique du bassin Seine-Normandie

« DÉPLACEMENTS » :
pour un respect du principe de perméabilité à la marche et du vélo de tout nouveau projet d'aménagement

« BIODIVERSITÉ » :
pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les sols et les sédiments

Enfin, la parole a été donnée aux représentants des associations membres. Deux associations locales ont ainsi pu nous faire part de leurs inquiétudes actuelles :

- A Champigny, les Défenseurs des maisons et du parc départemental du plateau secteur Sentiers des hautes courantes voient arriver l'échéance du changement du PLU sans grand espoir de prise en compte de leur demande de respecter leur cadre de vie. (Voir article dans le n° 177 de *Liaison*).

- A Villecresnes, Vivre à Villecresnes constate que son combat pour la défense de la nature n'avance pas et que le découragement se fait sentir ! (Voir l'article ci-contre).

FNE Ile-de-France tient à souligner l'engouement qui s'est manifesté pour faire vivre et déployer le mouvement dans le département et les efforts entrepris pour coordonner et animer la vie associative au sein de la fédération depuis un an.

Sophie VERDELLET

Animatrice du lien fédéral de FNE Ile-de-France



Déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger

AU BOUT DU TUNNEL, LE PASSAGE À FAUNE ?

Le collectif Les Amis de la forêt Notre-Dame et l'association Vivre à Villecresnes, signataires et partenaires de la troisième charte forestière de territoire du massif forestier de l'Arc boisé, défendent la réalisation du passage à faune entre Grosbois et La Grange, au-dessus de la RN 19.

Un projet colossal que cette déviation de la nationale 19, au niveau de Boissy-Saint-Léger, avec ses 750 mètres de franchée couverte sur cinq voies (trois pour la montée, deux pour la descente) ! Cette partie « tunnel » maintenant terminée, vient le tour de la franchée ouverte : 450 mètres dans la forêt régionale de Grosbois, où deux hectares de chênaie ont été détruits, créant un « délaissé » d'une surface équivalente...

Ce sera ensuite la réalisation du diffuseur sud et le raccordement à l'actuelle RN 19. La mise en service est prévue pour décembre 2019... C'est le plus gros chantier routier de l'État en Île-de-France (financé à moitié par la Région). 240 millions d'euros ont été engagés. Sans compter le passage à faune souhaité par les associations, la charte forestière de territoire de l'Arc boisé et les écologues : soit, au sud de la déviation, un passage biologique entre le bois de La Grange, à l'ouest, et la forêt de Grosbois, puis la forêt Notre-Dame à l'est.

Un surcoût de 2,5 millions d'euros a déjà été concédé pour que soit réalisable un passage digne de ce nom (et surtout pas un couloir souterrain comme envisagé initialement !) : le raccordement au niveau du diffuseur sud sera plus encaissé, mettant le passage à mi-hauteur (6 mètres au-dessus de la route, mais 3 seulement au-dessus du terrain naturel). L'ouvrage a été chiffré d'abord à 7,4 millions d'euros (40 mètres de large sur 67 mètres de long) puis à... 4,8 millions en ramenant la largeur à 25 mètres (20 pour la faune et 5 pour piétons, cavaliers et cyclistes). Une liaison écologique qui répond aux orientations du Schéma régional de cohérence écologique et à celles de la Trame verte et bleue. Car un obstacle majeur sera ainsi levé sur l'une des continuités écologiques d'importance nationale : l'axe 16, « axe transversal permettant de relier les continuités 12 et 13 par les massifs de l'Arc boisé d'Île-de-France et la Brie francilienne et champenoise ».

Aux différents courriers de notre collectif, il y a deux ans, toutes les réponses ont été unanimes : la Direction des routes, Préfecture de Région, l'AEV ont appuyé le projet.

Un courrier au ministre Nicolas Hulot

La DIRIF nous a appris aussi qu'un budget est prévu au contrat de plan État/Région 2015-2020 pour des études techniques portant sur le génie civil du pont vert. Concernant les emprises foncières nécessaires à l'implantation ouest de l'ouvrage et à sa connexion avec la forêt domaniale de La Grange, les négociations amiables conduites avec le propriétaire (les Friches de Boissy) ont échoué : une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) devait donc être engagée. Le préfet de Région nous précisait alors que cela nécessitait un « *délai d'études et de procédures estimé à quatre ans* » ! Où en est la DUP, *quid* du financement ? Depuis décembre 2015, plus de nouvelles ! Notre collectif a donc adressé dernièrement un courrier à Nicolas Hulot et met beaucoup d'espoir en ce nouveau ministre pour débloquer la situation : financement de l'ouvrage, acquisition du foncier et... réalisation simultanée aux travaux routiers. Car le diffuseur sud sera la réalisation finale de la déviation : un pont doit être construit pour l'ex-RN 19 vers Boissy, au nord... Pour l'une des bretelles, il est prévu une déviation provisoire à 2 x 2 voies... puis, pour l'autre, une déviation provisoire à deux voies. Pourquoi ne pas réaliser en même temps le passage à faune ?

**Le Collectif Les Amis de la forêt Notre-Dame (AFND)
et l'association Vivre à Villecresnes**
vivreavillecresnes@gmail.com
amisforet.notredame@free.fr

Etudier, Sensibiliser

PROTÉGER LA NATURE



Le Corif (Centre ornithologique Île-de-France) est une association naturaliste qui a trente-deux ans et qui compte 600 membres.

Notre devise, étudier-sensibiliser-protéger la nature, résume nos buts, dont voici quelques exemples :

Notre « **secteur Etudes** » travaille sur de nombreux sujets, par exemple la Chevêche d'Athéna pour en préciser les effectifs et les milieux occupés. Pour favoriser le maintien et le développement de ces populations, le Corif anime des projets agro-environnementaux qui incitent les agriculteurs à des pratiques favorables à la biodiversité (bandes enherbées, fauches tardives, maintien de vieux vergers et de haies, etc.).

Nous sommes co-gestionnaires de la Réserve naturelle régionale du Bassin de la Bièvre à Antony (92) et gestionnaires d'un boisement humide à Saint-Cyr-sur-Morin (77). Cela consiste aussi bien à proposer ou réaliser des aménagements naturels et en faire le suivi scientifique qu'à animer pédagogiquement ces stations.

Les adhérents du Corif participent aussi à la connaissance de la biodiversité en Île-de-France : après la réalisation d'autres atlas, nos bénévoles participent actuellement à la réalisation de l'*Atlas des oiseaux nicheurs du Grand Paris (2015-2018)*.

Ils participent aussi aux comptages pour le suivi des oiseaux communs (programme STOC dont la déclinaison régionale est coordonnée par le Corif) ainsi qu'au suivi des moineaux et des Faucons crécelles parisiens.

Le « **secteur Education à la nature** » propose des animations : par exemple, le programme « Voyage de la biodiversité » invite les enfants à comprendre les notions de continuité écologique et de Trame verte et bleue et à proposer des aménagements pour améliorer la connexion écologique des milieux naturels de leur commune. « Ecouter pour voir les oiseaux » a amené des centaines de collégiens à participer à l'enregistrement de plusieurs CD de chants d'oiseaux. Le programme « Ecol'eau » a été primé par Suez Environnement dans le cadre de son programme « Agir pour la ressource en eau ».

Le Corif mène aussi **un combat institutionnel et juridique** : nos actions contre les arrêtés autorisant la destruction des Grands Cormorans ont remporté des succès en Essonne et Seine-et-Marne ; nous avons réussi à faire annuler, au moins provisoirement, plusieurs arrêtés autorisant le tir des renards de jour comme de nuit sur presque toute l'année ; nous avons aussi attaqué des décisions de destruction de la martre et de la pie. Notre action dans ce domaine a été soutenue par le grand public qui a répondu mieux que nous l'espérions à notre campagne « Nuisible, mon amour ! » pour collecter des fonds qui faciliteront nos actions judiciaires.

Le Corif a participé très activement au suivi du Plan d'action régional (PAR) de lutte intégrée contre les campagnols qui prévoit entre autres, l'utilisation sur 13 communes de trois départements de la bromadiolone, anticoagulant très dangereux car il peut contaminer les prédateurs. Le suivi associatif de ce PAR a mis en lumière de nombreuses irrégularités, qui ont amené les associations environnementales à faire plusieurs recours.

Enfin, le Corif en partenariat avec Natureparif et le CD93 organise tous les ans des stages de formation pour de nombreux « ornithos », pour leur activité professionnelle ou bénévole.

Frédéric MALHER Président du Corif
www.corif.net





Un combat

DANS LE VEXIN ET LA VALLÉE DE LA SEINE



L'Association de lutte contre les carrières cimentières, tel est son nom, créée en 1995, s'oppose aux projets d'extension infinie de carrières cimentières dans le parc naturel régional du Vexin français, sur un territoire qui a profondément changé depuis trente ans.

Cette carrière de calcaire cimentier aurait pour finalité d'alimenter une très ancienne cimenterie créée en 1921 aujourd'hui encerclée par 11 000 riverains, sur les territoires yvelinois. On est à cinquante kilomètres de Paris, dans la quatrième couronne de la banlieue...



Ce paysage lunaire est celui de la carrière de Guitrancourt exploitée actuellement par la cimenterie Calcia.

Il s'agit, de fait, de la dernière cimenterie d' Ile-de-France !

Elle emploie 103 personnes, trois fois moins qu'il y a vingt-cinq ans. Comme toutes les cimenteries, elle est très polluante et participe grandement à la pollution en Ile-de-France et plus particulièrement dans la vallée de Seine. Une tonne de ciment fabriqué génère une tonne de CO₂, soit pour cette cimenterie un rejet annuel dans l'atmosphère de 350 000 à 450 000 tonnes de CO₂, sans parler des autres poussières et rejets dangereux pour la santé. On va construire à Gargenville crèche et école dans un nouveau quartier à quelque 600 m des fours.

Tombée en sommeil en 2008, quand les projets d'extension de carrière ont paru abandonnés, l'AVL3C a été remise en route par une poignée de citoyens motivés, début 2014, lorsque les projets ont ressurgi pour la nième fois. En trois ans, elle a mis à jour une somme énorme d'arguments, arguments auxquels la population est beaucoup plus sensible aujourd'hui. Alors que le ciment n'est pas un matériau rare, faut-il laisser détruire à terme 550 hectares de terres agricoles ? Faut-il accepter une menace sur la ressource en eau potable tant sur le plan quantitatif que qualitatif (60 000 habitants dépendent de forages situés dans la vallée toute proche de la Montcient) ? Des risques sur la santé des habitants riverains de la carrière comme de l'usine (poussières, bruit et vibrations, pollution atmosphérique avérée dans toute la vallée ? Faut-il accepter un impact négatif sur l'économie locale (agriculture, entreprises et tourisme local en plein développement) ?

Tous ces arguments, l'association s'efforce de les exposer avec le maximum de rigueur par tous les moyens habituels. Documents, tracts, manifs, réunions publiques dans les villages du Vexin et dans la vallée. C'est ainsi qu'elle rencontre l'assentiment des populations (plus de 650 adhérents) et des élus de la région. Dernièrement, à l'initiative du maire de Brueil, trente maires de la vallée de la Seine et du Vexin ont signé une motion demandant l'arrêt du projet de carrière au nom du principe de précaution.

L'association n'hésite pas à allier message et humour : il y a eu des fresques peintes en public et en plein air, des caricatures, une « balade catastrophe paysagère » pour informer le public d'un éventuel massacre du paysage du parc. Depuis qu'existe la communauté urbaine (l'énorme Grand Paris Seine-et-Oise, plus de 400 000 habitants), l'association organise des « manifs de parking » accueillant avec slogans et sourires les élus. Pour leur rappeler l'importance de l'air, de l'eau et de la terre, en mai dernier, il leur a été offert un petit plan de tomate à chacun. Et, en juin, une petite bouffée de farine blanche soufflée en l'air leur rappelait la nécessité d'agir enfin contre la pollution aérienne.

L'industriel (désormais la multinationale Heidelberg Cement) a déposé début juillet 2017 sa demande d'« autorisation environnementale unique » c'est-à-dire la permission d'exploiter. Le combat entre dans une autre phase : avec les élus, les sympathisants, sensibiliser la population sur la situation, la motiver à défendre l'eau, l'air qu'on respire, les terres agricoles, l'emploi, afin d'arrêter enfin ce projet d'un autre temps.

AVL3C - Association vexinoise de lutte contre les carrières cimentières
vexinzone109@gmail.com - avl3c.org



Les

friches urbaines : UNE RICHESSE POUR LA SEINE-SAINT-DENIS

Délaissés d'autoroutes, anciennes carrières, espaces agricoles abandonnés sont des espaces méconnus, souvent dépréciés, appelés aussi friches, terrains vagues ou dents creuses suivant les circonstances. Pourtant ces espaces qui permettent une expression libre de la nature, même en milieu urbain dense, sont particulièrement riches en espèces animales et végétales. Le livre d'Audrey Muratet, « Flore des friches urbaines », en apporte la démonstration et affirme l'opportunité de conforter la nature en ville.

Des espaces ouverts urbains aux multiples fonctions

Dans notre milieu urbain dense, alors que pollution de l'air et impact du changement climatique se manifestent chaque jour, ces espaces ouverts sont les fonctions à privilégier et à intégrer prioritairement dans les décisions politiques matérialisées par l'organisation urbaine : cycle de l'eau, fixation des polluants et du carbone, ressourcement, calme et contact avec la nature, supports de biodiversité. Plantes et pollinisateurs observés dans les terrains vagues de Seine-Saint-Denis par Plaine commune, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis et Natureparif permettent de porter un autre regard sur des espaces enviés par les aménageurs, alors qu'ils sont une aubaine pour la qualité de vie des habitants. L'utilisation des pesticides plus limitée en ville qu'en milieu rural est favorable aux insectes pollinisateurs et dévoile que le milieu urbain devient une zone refuge pour les espèces « colonisatrices » qui rencontrent ici des espaces d'épanouissement.

En Seine-Saint-Denis, l'arrêt d'exploitation des carrières de gypse a laissé une disponibilité d'espaces de nature en proximité des centres urbains, riche aujourd'hui en biodiversité.

Le SDRIF a ainsi imposé aux collectivités territoriales de s'assurer que leurs documents d'urbanisme permettent « d'affirmer prioritairement la vocation d'espaces verts publics et de loisirs sur ces secteurs sous-minés non encore urbanisés en cœur d'agglomération ». Pourtant, à Gagny, ces secteurs considérés comme vides et donc peu dignes d'intérêt ont été détruits et rasés pour des projets d'urbanisation.

Deux bons exemples : sur la Corniche des Forts, à Romainville, c'est un mode de comblement plus réduit qui devrait permettre d'ouvrir quelques nouveaux hectares au public en réduction d'un projet trop ambitieux et destructeur.

À la Fosse Maussoin, à Clichy-sous-Bois, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a préféré « démonter » toute une colline pour sécuriser un site Natura 2000 rare.

Une contraction continue de la « nature contenue »

Sur toute la Seine-Saint-Denis, les « natures contenues » des friches régressent dans le cadre de la requalification urbaine et des obligations de construction de logements. La prolifération des procédures liées au PLU de ces dernières années révèle la tentation de l'étalement urbain plutôt que l'économie d'espace. Le mode d'occupation des sols (MOS) de l'IAU démontre ainsi clairement cette évolution qui va à l'encontre des grandes intentions : de 2008 à 2012, 172 hectares d'espaces naturels et d'espaces ouverts, incluant les friches, ont été artificialisés.

De plus, pour Audrey Muratet, en 2011, la moitié des terrains vagues se trouvait dans le mode d'occupation des sols « espaces urbains bâtis », et donc absents des mesures permettant d'apprécier cet étalement urbain. Alors que le XX^e siècle a apporté son lot de friches industrielles qu'il faut maintenant préserver, le XXI^e siècle doit éviter de favoriser la génération de nouvelles friches « commerciales » que ne vont manquer de provoquer la prolifération de grands projets inutiles comme celui du Triangle de Gonesse, qui menacent une richesse qui ne sera jamais remplacée.

Francis REDON Président d'Environnement 93
www.environnement93.fr



L'agriculture et la protection des terres agricoles en Ile-de-France

Pouvoir se nourrir à proximité de nos lieux de vie est un impératif pour la protection de notre planète et pour la protection du vivant dont nous faisons partie. Nous sommes 12 millions d'habitants en Ile-de-France et nous importons 90 % de notre alimentation.

Est-ce raisonnable alors que nous avons les meilleures terres nourricières de France ?

Terres céréalières, betteravières, grandes cultures intensives, exportations importantes, l'agriculture en Ile-de-France n'est pas non plus la plus vertueuse pour la préservation de l'environnement en général, et de la biodiversité en particulier.

La préservation des terres agricoles doit faire partie des objectifs du Grand Paris. La Métropole ne doit pas devenir une mégapole tentaculaire en faisant abstraction de nos terres nourricières. La Métropole doit intégrer dans son développement la protection des terres agricoles, des espaces naturels et des continuités biologiques. Ce sont les trois enjeux écologiques majeurs de demain. Le rôle des associations est d'être en alerte sur le sujet et de permettre à chacun de s'exprimer pour faire avancer les solutions.



@ALIZARI Images

QUELQUES CHIFFRES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'ILE-DE-FRANCE

Moins d'agriculteurs et d'exploitations agricoles, mais une surface agricole utile (SAU) quasi stable au profit des plus grosses.

- ➔ **5 075 exploitations agricoles** soit une baisse de 22 % en dix ans. (2000-2010). Impact plus marqué en maraîchage, horticulture et élevage.
- ➔ **Superficie de 569 000 ha**, soit une baisse de 2,4 % de SAU en dix ans.
- ➔ **Superficie moyenne d'une exploitation 112 ha**, toutes filières confondues.
- ➔ **La production est de 82 %** de la SAU en céréales et oléo-protéagineux.
- ➔ **Exploitants et main-d'œuvre** : 6 347 chefs d'exploitation et coexploitants.
- ➔ **Forme juridique** : 53 % en individuel, 30 % en EARL, 11 % SCEA, 3 % en GAEC.
- ➔ **Commercialisation** : 13 % des exploitations pratiquent une activité de diversification, 18 % vendent en circuit court, 34 % sont à dominante grandes cultures, 24 % en élevage ou polyculture-élevage et 14 % en maraîchage.

Avec ces chiffres, on voit que le maraîchage, l'élevage, mais aussi l'arboriculture sont des modèles agricoles mineurs en IDF.

SOLUTIONS ET CHANGEMENTS DE PRATIQUES,

LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES : LES ENJEUX DE DEMAIN

Les terres agricoles sont majoritairement situées en grande couronne. Maintenir les espaces agricoles de la petite couronne est néanmoins indispensable à l'alimentation des Franciliens.

Les agriculteurs franciliens sont particulièrement attentifs aux menaces que l'urbanisation fait peser sur la vie rurale. Le résultat est spectaculaire et très alarmant : **100 000 hectares de terres fertiles ont disparu en l'espace de cinquante ans au profit du développement de l'agglomération parisienne. Ce sont 2 000 hectares de terres agricoles qui sont transformées chaque année en espaces urbains.**

Et cela n'est pas près de s'arrêter. Les projets d'urbanisation à grande échelle sont en cours avec le projet du Grand Paris, en particulier. Le projet de construction d'une ligne de métro rejoignant le plateau agricole de Saclay est une aberration. **La protection du foncier doit continuer à être un acte public** : les conventions pour un travail en commun entre l'AEV, la SAFER et Terre de liens doivent être poursuivies et amplifiées. Il faut assurer une veille foncière.

Créée en 1976, **l'Agence des espaces verts** est un établissement public. Son rôle est de protéger les espaces naturels et agricoles de l'urbanisation par la création de périmètres d'intervention foncière (PRIF). La Région Ile-de-France est propriétaire de 12 000 ha dont 9 000 ha de forêts, 2 000 ha de zones agricoles et 1 000 ha d'espaces naturels, dont certains sont classés en réserves naturelles régionales. Des actions sont en cours, menées par le conseil régional, pour essayer de vendre ces propriétés.

Les prix de la terre agricole en Ile-de-France peuvent flamber en fonction des propositions faites par les aménageurs et certains projets d'urbanisation annoncés comme souvent « d'utilité publique ». L'utilité publique n'est-elle pas la protection de nos terres et donc de notre patrimoine naturel... au même titre que nous protégeons notre patrimoine culturel ?



Un espoir : l'arrivée de Terre de liens

Les fondateurs de Terre de liens ont compris, en 2003, qu'un accès collectif au foncier agricole serait un enjeu majeur pour l'installation de jeunes et la diversification des productions. Le mouvement national, qui s'appuie sur les bénévoles de ses associations régionales, a déjà pu acquérir, via sa société d'investissement solidaire (2007) et sa fondation reconnue d'utilité publique (2013), plus de 3 000 hectares et installer 172 fermiers. Les fermiers Terre de liens produisent en agriculture biologique et privilégient les commercialisations de proximité.

Ainsi, un maraîcher peut vivre sur 3,5 ha et même créer un emploi grâce à la mise à disposition de terres par Terres de liens, une formation par Les Champs des possibles (compagnonnage pour s'immerger dans le métier de paysan), puis une installation et une garantie par les Amap de la livraison d'une quarantaine de paniers.

Michel Vampouille Administrateur

UNE MULTIPLICITÉ D'ACTEURS POUR LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

Trois chambres d'agriculture, le Groupement des agriculteurs biologiques en Ile-de-France (GAB IDF), la Coordination rurale, la Confédération paysanne, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Ile-de-France (FDSEA), les Jeunes Agriculteurs... le Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (CERVIA) et une direction de l'agriculture au conseil régional d'IDF.

- Le **CERVIA Paris Île-de-France** a été créé en 2007. Il a pour membres fondateurs la Région Ile-de-France qui est le principal financeur, la chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France (CRA) et l'Association régionale des industries agroalimentaires (ARIA). Le CERVIA agit du champ à l'assiette. À ce titre et en lien avec les agriculteurs et les artisans locaux, le CERVIA a mis en place différents labels : un label de valorisation des produits locaux « Saveurs Paris, Ile-de-France » « Saveurs Paris Ile-de-France bio, produit en Ile-de-France » et, enfin, avec les restaurateurs d'Ile-de-France un label « Mangeons local en Ile-de-France ».

- **Les chambres d'agriculture en IDF** avec la chambre régionale, la chambre de l'Ouest (Yvelines, Val-d'Oise et Essonne) et la chambre de Seine-et-Marne. En janvier 2018, sera créée la grande chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France, absorbant ainsi l'ensemble des chambres départementales. Hervé Billet, actuel président de la chambre régionale, sera présent à nos rencontres et pourra en dire plus sur cette nouvelle organisation. **La multiplicité d'acteurs est une bonne chose sous réserve d'une bonne coordination.**

CONSOMMER MOINS MAIS CONSOMMER MIEUX

LES CANTINES

En 2016, cinquante-trois lycées franciliens ont introduit du bio dans leurs restaurants. L'exemple des lycées est intéressant pour la production agricole, car il y a quelque 465 lycées en IDF, ce qui représente un potentiel pour les producteurs d'environ 450 000 demi-pensionnaires. De nombreuses communes ont commencé aussi à travailler avec leurs groupes scolaires sur l'introduction du bio et de produits de saison dans leurs cantines. S'il existe de bonnes initiatives, ce n'est pas encore majoritaire en Ile-de-France.

DES PRODUITS BIO LOCAUX EN RESTAURATION COLLECTIVE

145 établissements de restauration collective accompagnés

Près de **220 000** convives ont mangés bio local en 2015

100 chefs et agents de restauration formés sur **14** sessions

81 animations pédagogiques réalisées



L'ILE-DE-FRANCE AVANCE...

UNE AGRICULTURE CRÉATRICE D'EMPLOIS

De moins en moins d'emplois dans l'agriculture intensive : un agriculteur céréalier, bien équipé peut s'occuper seul de 200 ha. Élevage, arboriculture, aviculture, apiculture, horticulture, maraîchage ont régressé fortement pour diverses raisons : plus d'abattoirs, des aides européennes qui ne facilitent pas la diversification... Depuis quelques années et grâce au développement de l'agriculture bio, il y a un retour vers la diversification de l'activité agricole et vers la création d'emplois. Les différentes filières mises en place par les agriculteurs, vente à la ferme, cueillette, Amap, mais aussi le secteur de l'alimentaire, de la transformation, de la distribution sont générateurs de nombreux emplois.

LIER BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

La biodiversité est à la base de la diversité de toutes les espèces cultivées qui servent à l'alimentation des humains. Elle joue également un rôle essentiel dans le maintien des services écologiques tels que les services du sol, le cycle de l'eau, la pollinisation. Il est important de sensibiliser les agriculteurs au problème. Car la situation de la biodiversité associée aux espaces agricoles est alarmante.

Que ce soit le maintien ou la plantation de haies, le maintien de mouillères ou de zones humides, aucune obligation pour la conversion en bio d'une exploitation.

Le bail rural environnemental peut être une solution. Il permet aux propriétaires, lors de la signature d'un bail, de décrire les obligations du fermier qui permettront la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Les clauses peuvent viser les modes de culture, la rotation des sols, les infrastructures agroécologiques (haies, mares, bandes enherbées...), la non-pollution de cours d'eau. Il s'agit de poser les incontournables sans s'immiscer pour autant dans les choix opérationnels du fermier et sans entraver sa liberté d'exploitation.

« La réforme de la PAC 2015-2020 du verdissement au greenwashing »

Selon l'article de **Marie-Catherine SCHULZ-VANNAXAY**, coordinatrice du réseau agriculture à FNE.

Aux dernières nouvelles, la réforme de la PAC serait repoussée. Il sera donc traité, lors de nos rencontres, de la PAC actuelle. L'article commence par un rappel du contexte des impacts de l'agriculture sur la biodiversité que les différentes programmations de la PAC n'ont pas réussi à enrayer : impact sur les oiseaux, les papillons, les plantes. L'intensification de la production représente une des causes majeures du déclin des habitats naturels et semi-naturels. La PAC doit absolument être en cohérence avec les grands enjeux de la préservation de la biodiversité. **La Région a approuvé son schéma régional de connexions écologiques qui doit être inclus dans les différents documents d'urbanisme locaux.** Les actions locales à mettre en place pour la protection de la biodiversité devraient se concrétiser et nous devrions en voir les effets positifs dans les années qui viennent. **Néanmoins aux associations de rester vigilantes lors des enquêtes publiques pour que le schéma soit appliqué.**



PASSER D'UNE AGRICULTURE CONVENTIONNELLE À UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture bio a plus que doublé en quelques années : de jeunes agriculteurs maraîchers, éleveurs, arboriculteurs s'installent en Ile-de-France avec l'aide du GAB et celle des chambres d'agriculture. Les représentants professionnels des agriculteurs ont intégré les enjeux économiques derrière le développement de l'agriculture bio, la demande des consommateurs ne cessant d'augmenter. Les produits locaux trouvent de nombreux débouchés, que ce soit auprès des restaurateurs, des cantines ou des particuliers. Nous avançons, c'est sûr, mais encore trop lentement. Le bio d'IDF ne peut encore répondre complètement à la demande. Le bio que nous trouvons dans les supermarchés, les boutiques spécialisées vient souvent de loin, mais les chiffres du GAB IdF sont très encourageants.

Un exemple encourageant, **Emmanuel Vandame est agriculteur en Essonne** depuis de nombreuses années, ayant hérité d'une exploitation familiale. Jusqu'en 2009, il pratiquait une agriculture conventionnelle. Le déclic du passage en bio est venu de son épouse qui l'a convaincu.

La conversion a commencé en 2012, tout d'abord sur 40 ha, puis le 15 mai 2017, année conventionnelle, la conversion est engagée sur l'ensemble de l'exploitation (235 ha). En 2019, l'exploitation sera intégralement en bio. Sa production est principalement en blé, maïs, féverole, luzerne, triticale, pommes de terre et lentilles. Aucune exportation, toute la production est écoulee localement, dans un rayon de 12 km. Ses principaux clients : des Amap, les centres scientifiques et universitaires de Saclay. Emmanuel Vandame s'est également diversifié et a créé sa filière : moulin et boulangerie...

Il a, dans le même temps, créé cinq emplois temps plein, l'un sur la ferme, les quatre autres à la boulangerie. Son activité est rentable. L'année 2016 est une mauvaise année pour les céréaliers qui ont perdu de l'argent. Lui a pu équilibrer ses comptes grâce à la diversification de ses activités. Aujourd'hui vice-président du GAB, Emmanuel Vandame, sera présent à nos rencontres de novembre prochain.



Le GAB IdF vient de publier les derniers chiffres de l'agriculture bio en IDF



C'est l'équivalent de la surface de neuf terrains de football qui passent en bio chaque jour soit **2 137 ha en 2016**. Ce chiffre est en constante augmentation depuis dix ans. Plus de trente agriculteurs installés ou convertis en AB en 2016. La dynamique est engagée et les conseillers du GAB IDF voient le nombre d'accompagnement exploser : plus de 40 % de candidats à l'installation. L'agriculture bio est en plein développement dans le département de l'Essonne. La Seine-et-Marne reste le leader. Les Yvelines connaissent également une progression, 4 % de la SAU en bio. Le Val-d'Oise, pour la première fois, voit sa surface augmenter de 19 %. Le département de l'Essonne a su mobiliser ses collègues avec un programme volontariste d'introduction du bio dans les cantines.

Dans le même temps, 72 % des Franciliens ont consommé bio en 2016 et veulent consommer local. Le GAB IdF poursuit donc son travail d'encouragement. Espérons que, bientôt, la demande des Franciliens pourra être satisfaite...

Catherine RIBES, Chargée de mission Agriculture et Biodiversité

Octobre - Novembre 2017 - #Liaison178

Un projet pour sauver les terres agricoles du triangle de Gonesse



À l'heure où ces lignes sont écrites, les 700 ha de champs de céréales ont échappé à l'urbanisation, c'est un miracle d'autant que le secteur demeure menacé. Il est traversé par l'autoroute, bordé par des rocade, des entreprises logistiques, et les habitants des villes du secteur ont, en général, une opinion médiocre de villes qu'ils n'ont pas choisi d'habiter. Mais le béton n'a pas encore été déversé sur les champs et le projet EuropaCity qui « tire » le fil de cette urbanisation d'un âge préchangements climatiques est un bâtiment dédié aux loisirs et, dans les faits, le faux nez d'un hypermarché !

Pourquoi le projet Carma est-il différent ? D'abord, ses concepteurs sont une équipe de bénévoles issus des métiers de l'agriculture, de l'urbanisme et de

l'architecture, de la distribution alimentaire, qui ont répondu à l'appel à projet de Paris Métropole (la structure d'aménagement du Grand Paris) demandant de l'innovation sur une minuscule parcelle de 15 ha. Le projet ensuite. Il propose la requalification en agriculture moderne des 700 ha pour créer des emplois intéressants, alimenter en bio les cantines des villes alentour et fournir des produits frais aux magasins locaux. De grandes villes comme Barcelone, Milan... l'ont fait. Ce lieu de production offrira aussi des paysages dans lesquels il fera bon

se promener, car la ceinture verte créée par l'agroforesterie mixera arbres et céréales. Au cœur du projet, un Farm'lab, inspiré par celui de Colombes (92), une structure légère avec un centre de formation sur les métiers de l'agriculture et de la rénovation écologique en réseau (sur le modèle du pôle Abiosol qui accueille puis conseille celles et ceux intéressés à devenir paysans), un pôle sur la transition écologique pour enrichir les sols agricoles sans engrais chimique, fournir de l'énergie avec du compostage et la méthanisation des déchets des villes proches.

Du pain de Gonesse sera-t-il de nouveau vendu dans les boulangeries de la Plaine de France ? Carma a besoin que les décideurs prennent conscience que le Grand Paris ne peut en rester à des projets bétonneurs alors que de grandes métropoles agissent pour la transition.

Anne GELLÉ, administratrice de Terre de liens Ile-de-France

LE TRIANGLE, ZONE À DÉFENDRE

Le Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG), opposé à EuropaCity, était, après Bures en 2016, l'invité d'honneur du rassemblement 2017 des opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, les 8 et 9 juillet. En mettant en avant d'autres luttes, le Collectif de NDDL montre bien sa volonté de coordination contre les projets inutiles, dangereux et dispendieux de l'argent public. La nécessité de se rassembler, de débattre, met en évidence une communauté de réflexion contre la consommation d'espaces naturels et agricoles pour des projets conçus à de seules fins financières. Les besoins fondamentaux, la sobriété, le respect de la santé, du climat et de la Terre ne sont jamais les objectifs ; ils n'apportent pas non plus les emplois miraculeux qui séduisent tant nos responsables. Le CPTG a pu, à l'ouverture, présenter la situation de cette lutte et animer deux débats – EuropaCity : quelles initiatives ? avec Carma et Sauvons les terres agricoles périurbaines avec Des terres, pas d'hyper. Le stand très fréquenté a permis de répondre aux demandes d'informations immédiates, d'évoquer les pressions liées au Grand Paris, à une urbanisation très centralisée et d'évoquer les initiatives à venir. Pour répondre à l'entêtement des porteurs du projet EuropaCity, le CPTG et la Convergence Alter EC appellent à la constitution de comités « Terres de Gonesse » dans le plus grand nombre de communes, d'intercommunalités ou d'arrondissements de Paris et à **un rassemblement à Paris le 8 octobre après-midi.**



RENCONTRES BIODIVERSITÉ & TERRES AGRICOLES

AGIR ENSEMBLE, AGIR MAINTENANT

NOS ATELIERS

**CONSOMMER MIEUX POUR
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**

**LA BIODIVERSITÉ DANS LES AIDES
PUBLIQUES AGRICOLES :
DE L'EUROPE AUX RÉGIONS**

**BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE
ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**LA BIODIVERSITÉ ET
LES TERRES AGRICOLES FACE
À LA PRESSION FONCIÈRE**

**QUELLE PLACE POUR LA BIODIVERSITÉ
DANS LES FORMATIONS AGRICOLES ?**

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

9H00 À 17H30

HALLE PAJOL – 20 ESPLANADE NATHALIE SARRAUTE 75018 PARIS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN LIGNE SUR : fne-idf.fr

INFORMATION : colloque@fne-idf.fr / 01 45 82 42 34

SOUTENUES PAR :



EN COLLABORATION AVEC :



PROGRAMME

BIODIVERSITÉ & TERRES AGRICOLES



Les paysages ruraux sont façonnés par les agriculteurs en fonction du développement de l'agriculture et des saisons. Liés à l'intervention humaine, ils sont, pour nous et les générations futures, aussi précieux que la préservation de notre patrimoine bâti. La biodiversité est étroitement liée à l'agriculture, et joue un rôle essentiel dans le maintien des services écologiques. Mais elle régresse de manière alarmante en Ile-de-France, notamment dans les milieux agricoles, suite à l'urbanisation galopante, l'artificialisation des sols, la fragmentation des espaces naturels par les grandes infrastructures, la perte des zones humides ou encore l'usage d'intrants et de pesticides. Pour notre bien-être et notre cadre de vie, nous nous devons de protéger les 569 000 hectares de terres cultivées et l'agriculture francilienne, tout en agissant pour la préservation de la biodiversité.

En organisant ces rencontres, France Nature Environnement Ile-de-France souhaite favoriser une plus grande interactivité entre les acteurs des secteurs associatif, agricole, politique,... et, à partir d'exemples, trouver des solutions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles.

9H00 OUVERTURE ET ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 DISCOURS D'OUVERTURE

→ FNE Ile-de-France

9H40 PROPOS INTRODUCTIFS

→ FNE

→ Humanité et Biodiversité

10H00 AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ : PRÉCISIONS SUR LA SITUATION FRANCILIENNE

- Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU)
- Natureparif
- Chambre d'agriculture
- Groupement des agriculteurs biologiques d'IdF (GAB IdF)

11H20 IMPLICATION ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS POUR ENRAYER LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ

- Agence française pour la biodiversité (AFB) mission IdF
- Chambre d'agriculture
- Institut national de la recherche agronomique
- Groupement des agriculteurs biologiques d'IdF
- Conseil régional d'Ile-de-France

13H00 BUFFET DÉJEUNATOIRE

14H15 CINQ ATELIERS THÉMATIQUES

16H00 PROJECTION DU FILM *NOURRIR LE GRAND PARIS*, RÉALISÉ PAR WILFRID DUVAL

16H30 RESTITUTION DES PERSPECTIVES ABORDÉES LORS DES ATELIERS

17H15 CLÔTURE DES RENCONTRES

PRÉSENTATION DES ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI

1 - CONSOMMER MIEUX POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Nos choix de consommation influent-ils sur la biodiversité ? Des intervenants apporteront un éclairage sur la manière dont notre régime alimentaire, les types de productions induits par nos achats et les circuits de distribution impactent la biodiversité.

2 - LA BIODIVERSITÉ DANS LES AIDES PUBLIQUES AGRICOLLES : DE L'EUROPE AUX RÉGIONS

Des initiatives locales performantes montrent que les aides publiques peuvent constituer un moteur de développement utile à la biodiversité. A partir de la PAC actuelle et avec l'appui de deux témoins, cet atelier permettra de réfléchir aux marges de manœuvre au niveau régional.

3 - BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les milieux et les pratiques agricoles ont une incidence sur le changement climatique et la biodiversité. Des exemples de maintien ou de restauration de milieux, de changement de pratiques en Ile-de-France, seront proposés dans cet atelier.

4 - BIODIVERSITÉ ET TERRES AGRICOLES FACE À LA PRESSION FONCIÈRE

Les terres agricoles sont des terres de passage pour la faune et la flore. Elles sont ainsi primordiales dans un objectif de maintien ou de restauration des connexions biologiques. Mais l'agriculture francilienne se voit menacée par des projets urbains toujours plus imposants. Quelles propositions pour protéger le foncier agricole ?

5 - QUELLE PLACE POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORMATIONS AGRICOLES ?

La biodiversité tend à être de plus en plus intégrée dans les formations agricoles, qu'elles soient scolaires « Enseigner à produire autrement » ou professionnelles. De nombreuses idées peuvent encore germer pour que cette notion soit encore mieux appréhendée dans les multiples types d'apprentissage existants.

CONSTRUIRE

DANS UN RAYON DE 500 MÈTRES AUTOUR DES GARES

ZOOM SUR FONTENAY-AUX-ROSES

Les lois Grenelle II, Grand Paris, Alur, Métropole... ont toutes comme finalité l'augmentation de la construction de logements pour résoudre la crise des mal-logés, la croissance naturelle de la population et l'accueil des nouveaux arrivants. Dans l'espoir de réduire les déplacements entre le logement et le travail, ces lois permettent de densifier autour des gares dans un rayon de 500 m. Tout est pratiquement permis : élimination des espaces verts et des espaces boisés classés, immeubles dans les zones pavillonnaires, etc.

Fontenay-aux-Roses, traversée par la coulée verte du Sud parisien, pour partie par la via Turonensis qui conduisait les pèlerins à Saint-Jacques-de-Compostelle, compte aujourd'hui 10 400 logements sur 251 hectares pour 23 000 habitants, soit une densité moyenne deux fois plus faible que Paris. Mais sa desserte en transports n'est pas celle de Paris : seul le quartier Pervenches-Val Content, au nord, est connecté au métro via le tram T6. Les autres sont reliés au RER B. Cette ligne qui traverse l'Île-de-France du sud au nord, de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Roissy, est la deuxième ligne de RER en termes de fréquentation, avec près de 900 000 voyageurs/jour et 570 trains par 24 heures. Cerise sur le gâteau : deux embranchements, l'un au sud vers Robinson et l'autre au nord vers Mitry-Claye, divisent la disponibilité des rames. Cette ligne est déjà très saturée et, malgré cela, toutes les municipalités veulent densifier autour des gares !

Dans le périmètre de 500 m autour de la station RER de Fontenay, les zones denses sont l'ancienne école normale supérieure et une résidence universitaire, la chapelle Sainte Rita et ses logements étudiants, la clinique Alliance, l'université Paris XI au sud, l'école de la Roue, la cité Scarron et surtout la cité des Paradis qui comprend 833 logements.

Dans le PLU d'avril 2017, la démolition-reconstruction de la cité des Paradis est prévue pour 800 logements neufs auxquels s'ajouteront 600 logements en accession à la propriété. Les espaces classés boisés ont été l'un supprimé pour densifier et l'autre réduit pour construire un premier immeuble de 40 logements en plus.

La densité de cette cité qui borde le RER B serait telle qu'un accès direct aux quais serait envisagé ; or les conditions de transport sur la ligne RER B sont déjà l'objet de nombreuses insatisfactions de la part des usagers.

Qui peut croire que l'augmentation du nombre d'habitations, et donc du nombre d'habitants, sera sans conséquence sur les conditions de transport des usagers du RER B déjà très perturbées ? Ce constat a déjà été formulé auprès du commissaire enquêteur lors des enquêtes publiques sur le SDRIF.



Monique LECANTE
Présidente de l'association RER Lombart Potiers, gare du RER,
avec Claudie RAT et Jean-Jacques MARIE.

L'avis très critique de FNE Ile-de-France

La santé est, selon la définition de l'OMS, le complet bien-être d'un individu et non juste l'absence de maladies ou d'infirmités. C'est une notion complexe, prenant en compte de nombreux critères allant de la situation de l'individu (matérielle, logement, formation, relations sociales...) à l'absence de maladies. L'environnement au sens large, c'est-à-dire tout ce qui entoure l'individu (air, eau, sols, nature, faune, flore, activités humaines...) et aussi ce que consomme l'individu, est le facteur primordial définissant sa santé.

L'État et la Région veulent diminuer l'effet des nuisances environnementales (pollutions des milieux naturels) sur la santé de la population. Le PRSE3 est une déclinaison adaptée à la Région Île-de-France du plan national Santé Environnement 3. Un tel plan implique que des actions concrètes soient mises en place afin d'améliorer ou, encore mieux, de régler les désordres environnementaux. FNE Ile-de-France se félicite que deux des trois points sur lesquels elle avait insisté dans son avis sur le PRSE2 – à savoir la pollution de l'air et les nuisances sonores – aient été mieux pris en compte. Elle regrette que la qualité des produits alimentaires, prise en compte dans le PNSE3, ne le soit pas dans le plan régional. Quand l'échantillon de la population à laquelle s'adresse ce plan représente 20 % de la population nationale, on ne peut que s'étonner de ce parti pris sachant que les maladies nutritionnelles (pathologies cardiovasculaires et cancers, athérosclérose, diabète, obésité...) sont impliquées dans plus de la moitié de la mortalité francilienne.

Le PRSE 3 se développe autour de quatre axes :

- Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé.
- Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé.
- Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé.
- Protéger et accompagner les populations vulnérables.

FNE-Ile-de-France a émis trois réserves importantes

→ Réserve n° 1

Trop d'études nuisent à l'efficacité du plan en ralentissant le traitement des points noirs environnementaux

Les différents axes du plan s'encombrent de multiples demandes d'études alors que depuis plus de trente ans en France comme aux États-Unis, au Canada, en Angleterre, en Allemagne... il y a eu suffisamment d'études concordantes pour éviter de perdre du temps à refaire des études dont on connaît, par ailleurs, les conclusions générales. Nous dénonçons par-là une maladie de notre société de vouloir toujours se couvrir via des études qui, bien souvent, ne font que reproduire des études antérieures et donnent fort heureusement les mêmes résultats.

→ Réserve n° 2

Le saucissonnage des risques et les multiples plans proposés pour les diminuer nuisent grandement à l'efficacité du PRSE3 et à la cohérence des actions

La multiplication des plans – plan climat, air, énergie territoriale, plan de protection de l'atmosphère, plan santé environnement, plan

La Défense - Neuilly-sur-Seine



nutrition santé, plan de l'habitat... – et des schémas – schéma régional climat, air énergie, schéma de cohérence écologique, schéma éolien... – sont devenus, au cours du temps, plus de l'affichage et de la communication que des objectifs à atteindre. S'ajoute à ce défaut caricatural l'absence de prise en compte dans un plan Santé Environnement régional de l'alimentation, facteur santé et principal élément de l'environnement humain alors qu'il est pris partiellement en compte dans le plan national. Sachant que plus de la moitié de la mortalité dans notre région est liée aux maladies nutritionnelles cette absence est incompréhensible et laisse penser que des lobbys ont agi efficacement pour protéger leurs activités.

FNE Ile-de-France demande que, à défaut de surveiller les facteurs alimentaires dans leur globalité, leur qualité et leurs contenus en substances nocives (pesticides, métaux lourds, perturbateurs endocriniens) soient surveillés à la fois pour les produits français et les produits importés. Notamment les produits bio importés car la définition du bio est souvent moins stricte que dans notre pays.

FNE Ile-de-France espère, en outre, que les excellents critères de qualité appliqués à l'eau potable pourront être transposés aux aliments solides et liquides consommés par les Franciliens.



Jardin potagé, rue de Coulmiers Paris 14^e

→ Réserve n° 3

Les quatre axes choisis sont trop encombrés de demandes d'études et pas assez par des actions concrètes sur le terrain

La préparation de l'environnement de demain pour une bonne santé doit se focaliser sur une urbanisation soutenable de nos villes : analyse par bassin de vie en rapprochant habitat-travail ou en favorisant le travail à distance, pas de densification urbaine sans transport lourd, pas d'immeubles trop hauts qui limitent le renouvellement rapide de l'air, désimperméabilisation des sols et plus de nature en ville (arbres d'alignement et parcs et jardins, toits et balcons végétalisés...).

La nature en ville joue un rôle protecteur sur la santé, elle doit être développée et sauvegardée. L'exposition de la population aux nuisances générées par les activités humaines doit être mieux surveillée et les actions mieux ciblées.

On ne peut dénoncer l'usage des herbicides en ville et dans les jardins des particuliers en oubliant les milliers de tonnes déversés sur les surfaces agricoles de notre région.

FNE Ile-de-France demande le réajustement à la réalité du terrain de cette partie du PRSE3. La réduction des inégalités sociales et environnementales ainsi que l'accompagnement des personnes les plus vulnérables doivent là aussi aller plus vite. La connaissance des points noirs et zones de populations vulnérables a fait l'objet d'excellentes études rassemblées dans le SDRIF 2013.

Pourquoi ne pas partir de ces travaux très clairs pour agir véritablement ? Des zones où les nuisances s'additionnent ; bruits, qualité de l'air, éloignement des transports, peu d'activités... sont connues, en particulier, autour des trois grands aéroports franciliens au voisinage de centres d'activités (Les Mureaux) ou de dépôts de déchets (les quatre cantons du nord-ouest de la Seine-et-Marne).

Alors pourquoi ne pas agir dès à présent plutôt que de redemander des études qui, coûtent beaucoup moins cher que la résolution des problèmes.

En conclusion, FNE Ile-de-France reconnaît les efforts et les éléments à retenir de ce PRSE3 et, de ce fait, ne donne pas d'avis défavorable. FNE Ile-de-France dénonce l'absence de bilan sur la santé des plans précédents et le fait que les axes du PRSE3 l'étaient déjà dans le PRSE2 (2012) et le PRSE1 (2006).

FNE Ile-de-France demande qu'un comité de suivi du PRSE3 comprenant des représentants de la société civile soit mis en place et qu'un bilan d'étape soit publié chaque année.

FNE Ile-de-France demande que les principes fondateurs de notre République soient respectés et que chaque Francilien puisse bénéficier des mêmes aménités environnementales.

Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France



@Christian Weiss

Mare du jardin naturel 112, rue de la Réunion Paris 20^e

**POUR EN
SAVOIR PLUS**

fne-idf.fr

Gestion des déchets du BTP : visite d'installations

Outil indispensable pour atteindre les objectifs nationaux de la loi Transition énergétique pour la croissance verte, l'ensemble des régions de France élaborent actuellement son plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ⁽¹⁾. Ce plan impose de nouvelles contraintes réglementaires (il est notamment opposable à toute nouvelle installation de gestion des déchets) et il couvre l'ensemble des déchets dont ceux de chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP).

FNE Ile-de-France et l'UNED (Union nationale des exploitants du déchet du BTP) ont décidé d'agir de manière constructive pour l'élaboration de ce nouveau plan. Les échanges avec l'UNED ont permis d'organiser, le 5 juillet, des visites détaillées d'installations de gestion des déchets du BTP : parfaire les connaissances de chacun et engager des échanges directs entre industriels et associations de protection de l'environnement.

Les participants ont pu visiter :

- La plateforme de recyclage de Louvres (95), traitant notamment les déchets de ballast du RER C.
- L'installation de stockage de déchets inertes de Puiseux-en-France (95) qui concilie des besoins des collectivités locales de création d'une trame verte et de ceux d'aplanissement des terrains des agriculteurs.
- Deux déchetteries pour professionnels du BTP (Louvres et Pierrelaye) dont la qualité du tri manuel a pu être constatée.

FNE Ile-de-France a constitué des groupes de travail pour contribuer à l'élaboration du PRPGD. Nous invitons l'ensemble de nos adhérents intéressés par la thématique à nous contacter.

Type d'ouvrage/travaux		Masse de déchets estimée (hors matériaux excavés)
Bâtiments	Construction	0,03 - 0,4 Mt
	Démolition	6,8 - 11,8 Mt
	Réhabilitation	0,7 - 2,5 Mt
Réseau routier	Renouvellement	3,5 Mt
Réseau ferré		0,3 Mt
Réseau énergie/eau		0,2 Mt
TOTAL		10,8 - 19,2 Mt

Les déchets du BTP représentent 50 à 65 % des déchets franciliens. Dans l'avenir, leur gestion revêtira un caractère particulier compte tenu des projets du Grand Paris. **Actuellement, environ 60 % de ces déchets sont recyclés, le reste étant enfoui.** Le PRPGD établira des perspectives d'évolution à 6 et 12 ans et fixera le cadre de développement des outils de gestion de ces déchets.

Roger BEAUFORT
Chargé de mission gestion des déchets

Estimation des déchets franciliens -2013 (Résultats non définitifs) présentée lors du 3^e groupe de travail déchets du BTP (juillet 2017)

(1) La gouvernance du PRPGD sera assurée par une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), instance réglementaire, dont FNE-Ile-de-France est membre.





Eau et changements climatiques, des enjeux vitaux en Île-de-France

Le 17 juin, FNE Ile-de-France a organisé une session de formation sur ce thème, animée par trois intervenants spécialisés. Un débat avec la salle a enrichi les échanges entre scientifiques et participants.

Le cycle hydrologique s'altère avec les effets du changement climatique : instabilité des régimes pluvieux, aggravation de l'érosion par les eaux de ruissellement, augmentation des niveaux marins, tarissement des nappes phréatiques, assèchement des sols... En Île-de-France, en raison de la concentration des aménagements et des hommes et de bassins versants complexes, ces effets s'annoncent très préoccupants.

Daniel Hofnung, coprésident de la Coordination Eau, qui vient d'adhérer à FNE, a insisté sur l'adaptation aux changements climatiques, notamment en reforestant et en revégétalisant les sols grâce à l'agroforesterie, qui désigne les pratiques associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Le développement de l'agroforesterie permettrait de stocker sur quinze ans 1,9 milliard de tonnes de CO₂, soit 20 % des gaz à effet de serre. Il rappelle que, en basses latitudes, les températures varient de 20,3° en moyenne sous couvert forestier à 57 à 70° sur sols nus ! 78 000 ha de sols agricoles disparaissent chaque année, en France. Son exposé présente enfin plusieurs initiatives encourageantes de restauration des sols et des réseaux hydrographiques par les pratiques d'agroforesterie en Europe et dans le monde.

Claire Magand, chargée de mission Eau et Changement climatique à l'Agence française pour la biodiversité, est revenue sur les impacts hydrologiques du changement climatique en présentant les dernières études scientifiques, illustrées de graphiques, ne laissant aucun doute sur les responsabilités humaines et sur l'emballement des effets. Si l'utilisation des énergies fossiles représentait 96 % des usages en 1960, ils sont encore à 86 % aujourd'hui. Parmi les probabilités alarmantes, le débit de la Seine devrait diminuer de 30 % d'ici à 2050 !



Bernard Breton, président de la Fédération nationale de pêche en France, a souligné que le plus important maillage de vie aquatique d'Europe irrigue notre territoire : plus de 500 000 km de réseaux hydrographiques de surface ! Pourtant, le débit de nombreux cours d'eau a presque diminué de moitié depuis les années 1960 ! La température des rivières de première catégorie, caractérisées par la présence majoritaire de salmonidés, augmente, ce qui va prochainement contrarier leur reproduction. Une baisse de 16 % des nappes phréatiques est projetée pour 2060, de 30 % pour 2100. Cette diminution d'une partie de l'alimentation des cours d'eau entraîne la baisse de capacité de dilution des polluants et l'assèchement des sols. Amis pêcheurs et tous les autres, il est plus que temps de réagir !

Christian WEISS Chargé de mission Eau

Octobre - Novembre 2017 - #Liaison178

Comment en est-on arrivé là ?

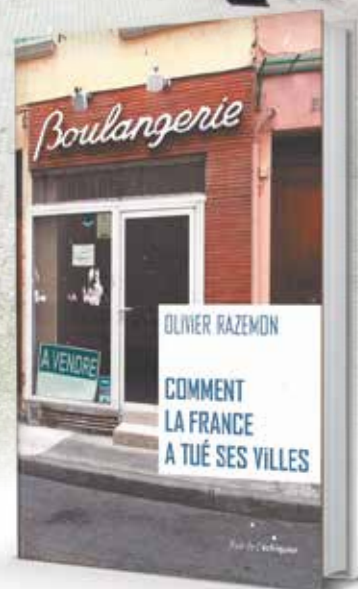
La plupart des pays de l'Union européenne ont réformé leur carte administrative. La France avec ses 36 000 communes est restée sourde à cette nécessaire modernisation. Le résultat à l'échelle locale s'en fait lourdement ressentir actuellement et la situation est encore plus exacerbée en Région Ile-de-France...

Logements sociaux mal répartis, emplois éloignés des lieux de vie, transports inadaptés aux conditions de déplacement, commerces de proximité qui disparaissent de nos centres villes, sans oublier les nuisances sous toutes leurs formes, en particulier, les nuisances aériennes de plus en plus redoutées par de plus en plus de riverains de nos aéroports franciliens.

Le constat est sévère, mais ne faut-il pas en comprendre les causes avant d'imaginer un avenir meilleur pour les générations futures ?

La loi SRU de décembre 2000 (solidarité et renouvellement urbain) avait bien analysé la situation et balayé les textes antérieurs qui ne produisaient que des terrains à bâtir. La solidarité entrainait enfin en ville avec une politique sociale destinée à corriger les dérives locales qui ne traduisaient que la volonté de satisfaire des électeurs locaux. Renouveler la ville sur elle-même évitait de l'étendre en périphérie en densifiant les pôles gares trop longtemps délaissés.

Quinze ans après, le diagnostic est sans appel. La somme des décisions locales a conduit l'aménagement du territoire francilien dans l'impasse. Rares sont les communes qui se sont investies dans la cohérence territoriale (peu de schéma de cohérence territoriale (SCOT) ⁽¹⁾ mis en œuvre à en croire les études de l'IAU IdF⁽²⁾). L'urbanisation galopante de nos 1 281 communes s'est poursuivie, chaque maire étant convaincu de bien faire à l'échelle locale.



La loi Alur ⁽³⁾, la loi NOTRe ⁽⁴⁾ sont de nouveaux outils mis à disposition des nouvelles communautés d'agglomération ou de communes. L'objectif recherché est clair. Il s'agit de donner des moyens de traiter l'aménagement urbain à l'échelle des territoires constitués au 1^{er} janvier 2016. La boîte à outils incite à fusionner des communes ou à créer des communes nouvelles, mutualiser les moyens humains et financiers, améliorer le fonctionnement des services. Autant de possibilités ou d'avenirs à imaginer. Il faudrait plus que ces lignes pour expliquer le vrai malaise ressenti dans notre région, avec une fracture entre la métropole du grand Paris qui, par la loi, se voit dotée d'une compétence urbanisme permettant de travailler sur un SCOT unique assorti pour chacun des 12 territoires créés d'un PLUi ⁽⁵⁾, et les départements de la grande couronne qui restent morcelés par absence de réflexion à l'échelle des nouvelles intercommunalités.

Alors, comment changer les pratiques immobilières dans nos communes ? Comment redonner de la fluidité à nos déplacements quotidiens ? Comment éviter l'implantation d'une grande surface en périphérie de ville ? Il faut s'instruire du livre d'Olivier Razemon *Comment la France a tué ses villes* ⁽⁶⁾ pour comprendre que le pire n'est pas inéluctable, mais pour cela il faut réapprendre à vivre sa ville et lui redonner sens.

En guise de conclusion, je citerai l'auteur : « *La ville que l'on construit aujourd'hui ne possède plus de forme reconnaissable, le bitume est coupé au cordeau... tout se ressemble. Dans le magma périurbain contemporain, il n'y a plus ni couleurs, ni odeurs, ni sons. Plus aucune identité. On pourrait être n'importe où. Et on ne croise plus les habitants* ».

A nous de réagir face à ce cruel constat.

Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne Nature Environnement

1 SCOT : schéma de cohérence territoriale

2 IAU idf : Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France

3 Alur : Accès au logement et urbanisme rénové

4 NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

5 PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

6 Edition Rue de l'échiquier



L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

L'autorisation environnementale unique est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017, après une période d'expérimentation de deux ans. Elle s'inscrit dans le cadre de **la réforme de simplification du droit de l'environnement**.

Auparavant, plusieurs autorisations étaient nécessaires pour un seul projet (autorisation de défrichement, au titre des sites classés, dérogation aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvages).

Quels sont les projets visés ?

L'autorisation unique concerne les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), nécessitant une autorisation ; les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à la loi sur l'eau (LITA) ; certains projets soumis à évaluation environnementale.

Attention, les autorisations d'urbanisme, nécessaires au projet, ne sont pas intégrées dans l'autorisation environnementale unique. Par conséquent, le porteur du projet devra toujours déposer la déclaration de travaux ou la demande de permis de construire, en parallèle à la demande d'autorisation unique. **Toutefois le permis de construire ne pourra être exécuté avant que l'autorisation environnementale unique ne soit délivrée.** De plus, si les deux décisions requièrent une enquête publique, une **seule enquête publique suffit**. Ce nouveau régime permet une meilleure coordination des décisions en matière d'urbanisme et d'environnement.

Les changements apportés par l'autorisation unique

Elle se caractérise par un triptyque « **une procédure, un interlocuteur, une autorisation** ». Le dossier d'autorisation, qui doit porter sur l'ensemble des autorisations intégrées auxquelles le projet est soumis, fait l'objet d'une instruction unique qui se déroule toujours en trois phases : examen, enquête publique, décision. Le délai est réduit de quinze mois à neuf mois en moyenne. **Attention, la consultation du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques et la Commission départementale de la nature des sites et des paysages est désormais facultative.**

Auparavant les associations pouvaient contester un projet par le biais de recours à l'encontre de chaque autorisation. Aujourd'hui, par le biais de l'autorisation intégrée, un seul recours est possible. **Il faut donc veiller aux délais de recours !**

Des nouvelles règles pour les recours devant les juridictions

Des nouveaux délais : Une association dispose désormais d'un délai de quatre mois, à compter de la publication de l'autorisation, pour former un recours contentieux. Ce délai peut être prolongé de **deux mois** en cas de recours administratif (recours auprès de l'auteur de la décision ou de l'autorité supérieure hiérarchiquement).

Des nouveaux pouvoirs du juge. Lorsqu'une association forme un recours contre une autorisation environnementale unique le juge dispose d'un pouvoir étendu. Lorsqu'une irrégularité est constatée, il peut annuler la seule partie illégale de l'autorisation contestée. L'autorisation demeure, la partie légale étant conservée.

Le juge peut également reporter son jugement et fixer **un délai de régularisation lorsque les vices de l'autorisation peuvent être corrigés par une autorisation modificative**. L'administration prend dans ce cas une nouvelle autorisation. Le recours formé par l'association devient par conséquent sans objet.

Autre nouveauté. Les associations peuvent désormais, à partir de la mise en service du projet autorisé, faire **une réclamation auprès du préfet**. Elles peuvent contester l'insuffisance des prescriptions fixées dans l'autorisation. S'il estime la réclamation fondée, le préfet pourra ajuster les prescriptions par un arrêté complémentaire.

En conclusion, cette nouvelle procédure permet une meilleure vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, mais son but est avant tout de faciliter les démarches et de réduire les risques de contentieux pour les maîtres d'ouvrage. Lors de la consultation publique, les associations se sont montrées globalement favorables au principe de simplification des procédures administratives à la condition que cela n'entraîne pas de diminution du niveau de protection environnementale.

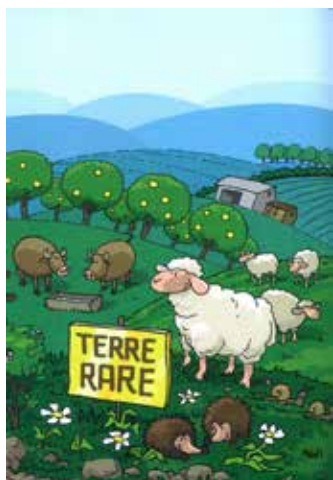
A nous de veiller que la protection de la nature n'y perde pas !

**POUR EN
SAVOIR PLUS**

fne-idf.fr

Leïla DEFANCE
FNE Ile-de-France





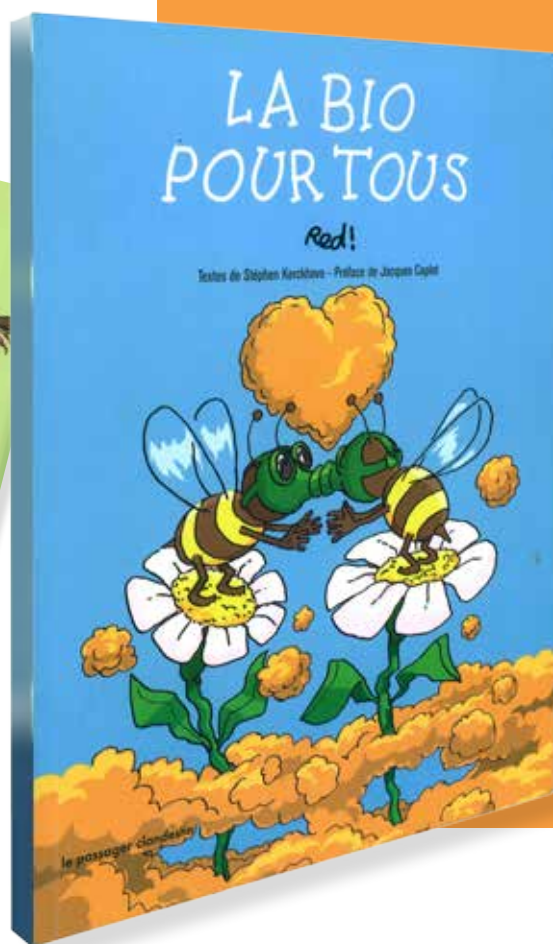
LA BIO POUR TOUS

En soixante et une pages, cinquante dessins humoristiques et faussement naïfs, et autant de textes sarcastiques et pédagogiques, le dessinateur Red!, ex-chimiste du nucléaire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le délégué général de l'association Agir pour l'Environnement* Stéphane Kerckhove mettent en scène cet extraordinaire mouvement pour une transition agricole et alimentaire. Loin de proposer un discours anxiogène et moralisateur, comme on en trouve trop souvent dans ce type d'ouvrage, les deux auteurs décryptent les grands maux de l'agriculture, en exposant par la suite quelques-unes des solutions.

Chaque double page évoque un thème accompagné d'une explication synthétique, d'un dessin, d'un jeu et d'un lien pour nous emmener plus loin dans la réflexion.

Un système à bout de souffle

La première moitié du livre expose les dérives d'une agriculture chimique et industrielle entraînant les externalités écologiques, sociales, sanitaires ou énergétiques négatives que nous connaissons : pesticides, malbouffe, droits des paysans violés, effondrement des colonies d'abeilles, multiplication des fermes-usines, artificialisation des terres agricoles, etc.



Des initiatives et alternatives optimistes et engagées

Dans le même temps, de nombreuses alternatives fleurissent aux quatre coins du territoire, méritant d'être plus connues. La seconde partie du livre nous les dévoile en portant des messages pleins d'espoir : associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), permaculture, agriculture urbaine, protection des terres agricoles par des structures comme Terre de Liens, discos soupes, etc.

Une bonne dose d'humour pour aborder des enjeux complexes... un ouvrage profondément piquant et drôle à placer dans les mains de toute personne encore sceptique...

Sophie VERDELLET FNE Ile-de-France

*Site Internet Agir pour l'Environnement www.agirpourenvironnement.org

Dessins de Red ! - Textes de Stéphane Kerckhove - Préface de Jacques Caplat - Editions Le Passager clandestin - 61 pages - 6 €



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directrice de publication : D. Duval

Comité de rédaction : B. Chartrain, C. Gilloire, C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riotot, D. Védy, S. Verdellet, C. Weiss.

Réalisation graphique : Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Octobre 2017

Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS
Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros

